



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 011-211101167-20230327-2023\_03D-AU



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Décision n° 2023/03

Domaine et patrimoine : Finances – Subventions

**Objet : Demande de subvention auprès la Région Occitanie pour la construction d'un skate-park**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;  
Vu la délibération en date du 29 janvier 2022 autorisant M. le Maire à solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions ;  
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux de construction d'un skate-park au complexe sportif,  
Vu le montant total estimatif du projet estimé à 209 879.35 HT,  
Considérant que pour faciliter la réalisation de cette opération, il convient solliciter l'aide de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La commune de CUXAC D'AUDE sollicite auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée une subvention pour la réalisation des travaux de construction d'un skate-park.

**ARTICLE 2 :**

Le budget prévisionnel H.T. des travaux s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux : 199 979.35 € H.T.

Maîtrise d'œuvre : 9 900.00 € H.T.

Recettes :

Région Occitanie : 20 000.00 €

Commune : 189 879.35 €

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 27 mars 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR

